



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi Montagne 2021 :
Musher Antiglisse lance
des chaussettes à neige
innovantes, homologuées
Made in France, à installer
en 5 minutes pour
éviter les PV



Il va y avoir du changement pour les automobilistes dès le 1er novembre 2021, avec l'entrée en vigueur de la Loi Montagne II. Elle instaure en effet une nouvelle obligation : avoir un véhicule disposant d'un équipement hivernal (ex : pneus hiver, chaînes à neige, chaussettes à neige) pour circuler sur certaines routes. Tous les véhicules sont concernés : les voitures bien sûr, mais aussi les véhicules utilitaires, les poids lourds, et même les camping-cars.

48 départements sont concernés par cette nouvelle réglementation, qui s'appliquera chaque année du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante : Ain, Allier, Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Jura, Loire, Haute Loire, Lot, Lozère, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nièvre, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire de Belfort, Corse du Sud et Haute-Corse.

Les préfetures de chaque département vont déterminer les communes concernées par la loi.

S'il s'agit d'une mesure destinée à renforcer la sécurité routière, elle pose de vrais problèmes aux automobilistes :

- Les pneus hiver ne sont adaptés qu'aux automobilistes qui conduisent régulièrement sur la neige. Ils coûtent cher, se détériorent plus rapidement dès lors que la température est supérieure à 7 degrés, et nécessitent de stocker le jeu de pneu été ;
- Les chaînes à neige sont souvent cauchemardesques à installer, faisant perdre un temps fou, et restent difficiles à stocker ;
- Les chaussettes à neige, moins chères, sont souvent faiblement adhérentes et trop peu résistantes : il y a donc un vrai risque de patiner sur le verglas, ou pire, de se retrouver sans équipement neige adapté si elles se déchirent.

Pourtant, en cas de non-respect de la loi Montagne II, les automobilistes risquent une amende de 135 € et l'immobilisation de leur véhicule.

D'où l'innovation apportée par Musher Antiglisse ! Ces chaussettes à neiges innovantes et Made in France sont homologuées et peuvent donc être utilisées dans le cadre de la loi Montagne.

Adaptées à tous les véhicules, même les non-chaînables, elles se montent et se démontent en moins de 5 minutes chrono et offrent une totale sécurité lorsqu'il s'agit de rouler sur neige, sur verglas et sur bitume sec (30 kms).



UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE SUR-PNEUS POUR RETROUVER LE PLAISIR DE LA NEIGE

Qu'il s'agisse d'aller faire du ski, de vouloir admirer les beaux paysages enneigés ou tout simplement de rendre visite à un proche à la montagne, l'hiver est aussi une saison pleine de charme.

Mais pour les automobilistes qui ne roulent qu'occasionnellement sur neige, équiper correctement son véhicule sans se prendre la tête, ni se ruiner, ressemble à un parcours du combattant digne de Koh-Lanta.

Heureusement, cette situation appartient désormais au passé ! Musher Antiglisse rend obsolètes les chaînes et chaussettes à neige en offrant **une alternative facile à vivre avec une excellente adhérence** :

- Contrairement aux chaînes à neige, le sur-pneu Musher jouit d'un système de pose intuitif, et **se monte en moins de 5 minutes** ;
- Il est **ultra-résistant et ne se déchire pas**, ce qui permet de rouler là où les autres équipements ne peuvent pas.



« Nos chaussettes Antiglisse ont la capacité de rouler 30kms sur bitume sec, ce qui permet aux automobilistes de s'équiper avant que la neige ne fasse son apparition, mais aussi de traverser un long tunnel en zone montagneuse, ou un versant non enneigé. »

Daniel Baisse, le fondateur

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les sur-pneus Musher Antiglisse sont fabriqués à partir d'une bande de roulement. Elle est composée principalement de fibres haute-ténacité et conçue à partir d'un tricotage 3D à mémoire de forme.

La bordure latérale fluorescente des sur-pneus est en fibre élasthanne doublée. Elle permet un centrage automatique des sur-pneus sur les pneus.

Ces "super" chaussettes à neige sont ainsi adaptées à tous types de véhicules, même les non-chaînables. Elles permettent de rouler jusqu'à 50 km/h, **peuvent être réutilisées et sont garanties 2 ans.**

« Notre dispositif, breveté à l'INPI, est recommandé par Bernard Darniche, Champion de rallye et Président des citoyens de la route. »

Daniel Baïsse



LA GARANTIE QUALITÉ DU MADE IN FRANCE

Les chaussettes à neige Musher Antiglisse sont **conçues et fabriquées en France.**

Cette production locale offre de nombreux avantages, car cela :

- Permet de bénéficier d'un réel savoir-faire et d'un haut degré de technicité pour concevoir des produits de qualité, jusque dans les moindres détails ;
- Engage au strict respect de la réglementation routière relative aux équipements spéciaux obligatoires ;
- Contribue à dynamiser les territoires et à créer de l'emploi ;
- Limite la pollution liée aux transports ;
- Garantit des conditions de travail décentes aux "petites mains" qui conçoivent les produits.

UN KIT COMPLET POUR UNE POSE ULTRA-FACILE

Le pack Musher Antiglisse contient une paire de chaussettes à neige Musher, un tapis de pose, une paire de gants de protection, cinq paires de manchons de protection jetables et un sac de rangement étanche pour tout stocker.

Voici un aperçu des témoignages laissés par les utilisateurs.trices :

« Produit conforme à la description (taille 9). Grand professionnalisme de l'entreprise !! Livraison très rapide et conseils au téléphone ! »

Philippine

« Bons produits, facile à mettre en place et à enlever et surtout un staff au top, à l'écoute et très réactif. N'hésitez plus ! »

Marine



« Testés avec 40 cm de neige sur une Audi Quattro (transmission intégrale) montée en pneus été, puis verglas sur plusieurs km et enfin sur route sèche sur 20 km. J'ai trouvé les Mushers redoutables d'efficacité. Montage facile et réutilisable la saison prochaine sans soucis. »

Nicolas



MUSHER : UNE INNOVATION FRANÇAISE NÉE D'UN SAVOIR-FAIRE FAMILIAL

Créée par Daniel Baisse, l'entreprise Selbeltech est spécialisée dans la fabrication de vêtements Sécuritaires Multirisques et Techniques depuis plus de 40 ans.

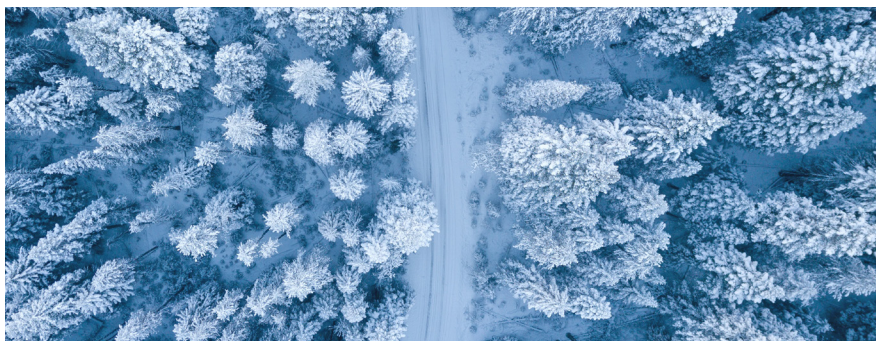
Fort de cette solide expertise, Daniel a complété son savoir-faire par celui de son fils Alexandre, diplômé de l'ESSEC et spécialisé dans les nouvelles mobilités.

Ensemble, ils ont imaginé une alternative moderne et innovante aux chaînes à neige, difficiles à stocker et à installer, et aux chaussettes à neige, souvent peu adhérentes et très peu résistantes.

En 2016, Daniel lance donc officiellement le sur-pneu Musher, une innovation française brevetée pour optimiser la conduite sur neige et sur verglas.

Le succès est vite au rendez-vous : Musher est aujourd'hui **présent dans plus de 200 points de vente en France.**

Cette société dynamique ambitionne désormais de continuer à améliorer la mobilité des automobilistes sur neige et sur verglas, tout en rassurant les automobilistes qui n'ont pas l'habitude de conduire dans ces conditions.



POUR EN SAVOIR PLUS

Site web : <https://www.musher-antiglisse.com/>

 <https://www.facebook.com/musher.antiglisse/>

 <https://www.instagram.com/musher.antiglisse/?hl=fr>

 <https://www.linkedin.com/in/alexandre-ba%C3%AFsse-368b3112b/?originalSubdomain=fr>